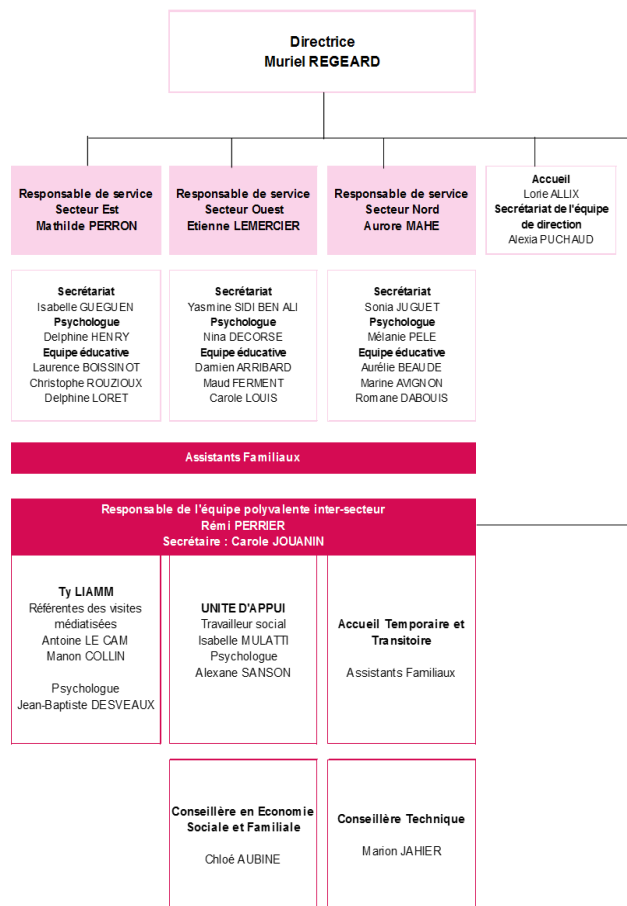


LE PLATEAU TECHNIQUE DU CPFS



Le fonctionnement du CPFS est pensé pour venir répondre aux besoins des enfants confiés dans un cadre formalisé et prenant en compte la spécificité de l'accueil familial. **L'équipe de secteur** est garante de la mise en œuvre opérationnelle du projet de l'enfant (scolarité, santé, vie quotidienne, vie sociale...) en collaboration avec les parents et l'ensemble des partenaires intervenant dans la situation.

L'unité d'appui accompagne les assistants familiaux dans l'inscription du travail en équipe et soutient leur posture professionnelle.

Ty Liamm est un dispositif dédié aux visites en présence d'un tiers. Il propose aussi un accompagnement familial spécifique complémentaire à celui du secteur.

Dans un certain nombre de situations, il est nécessaire de proposer aux parents ainsi qu'aux enfants la possibilité d'être accompagnés sur ce qui fait difficulté dans le vécu commun autour du lien familial.


L'Accueil Temporaire et Transitoire (ATT) : Pour garantir la continuité de l'accueil il est parfois nécessaire de proposer à l'enfant des alternatives lorsque l'expression de sa souffrance et de son mal-être fragilise l'accueil. La mission de l'ATT s'inscrit dans cette volonté. Les assistants familiaux de l'ATT accueillent les jeunes dans le cadre de l'urgence ou de manière anticipée pour permettre une distance « bénéfique » tant pour l'enfant que pour l'assistant familial. L'ATT réalise également des évaluations aux lieux d'accueils nécessaire pour certains enfants en difficulté dans leur parcours de placement.

Pass 'Majeur, dispositif accolé aux secteurs, il propose des modalités d'accompagnement spécifiques et complémentaires mises en œuvres par la CESF pour accompagner les jeunes majeurs ou en devenir sur les questions liées à la majorité.

Pour plus de renseignements sur l'admission au CPFS, merci de vous diriger vers la plateforme du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine.

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine autorise et finance le CPFS.



Pour aller plus loin :  www.sea35.org



PROJET DE SERVICE DU CENTRE DE PLACEMENT FAMILIAL SPECIALISE

L'essentiel ...

Le CPFS accompagne, au titre du placement en assistance éducative, 145 jeunes de 0 à 21 ans confiés par le juge des enfants ou dans le cadre de mesures administratives de protection de l'enfance. Ils sont accueillis au domicile des assistants familiaux.

Parc d'affaires La Bretèche Bat A2
35760 SAINT GREGOIRE
Tél. : 02 99 27 49 20
cpfs@sea35.org

LE CPFS, UN PROJET SPECIALISE

La mission du CPFS est de protéger l'enfant et d'accompagner le lien parent-enfant en se donnant les moyens d'envisager un retour de l'enfant dans sa famille. La mise en œuvre de l'accueil familial spécialisé étant un moyen pour travailler les liens familiaux dans une situation de distanciation.

Le service inscrit sa mission dans le dispositif départemental de protection de l'enfance en lien avec les CDAS. A travers son organisation sectorielle et les dispositifs transversaux (Ty Liamm, unité d'appui, Pass'Majeur et les transports), le projet de service est aujourd'hui orienté vers l'accompagnement spécialisé d'enfant à besoins spécifiques, le soutien à la parentalité et la sécurisation du passage vers l'âge adulte.

LES ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES

« On parle d'enfants à besoins spécifiques, quand l'intensité des besoins, liés à la condition de l'enfant et à ses déficiences innées ou acquises, est telle qu'elle exige une modification qualitative ou quantitative importantes des ressources dévolues à l'enfant¹».

Pour répondre à ses besoins, les enfants confiés au CPFS exigent un accompagnement plus intense et plus coordonné entre les professionnels amenés à intervenir.

L'enjeu de l'accompagnement est d'identifier les difficultés rencontrées par les enfants aux prises à un processus handicapant pour proposer des actions visant à atténuer les difficultés dans une perspective éducative de prévention et d'intervention.

En 2021, 57% des jeunes confiés au CPFS ont une notification MDPH. Pour permettre l'accueil des enfants présentant des besoins spécifiques, le service :

- Aménage l'accueil et pense l'accompagnement de l'enfant dans son quotidien.
- Soutient le lien parents-enfant.
- Coordonne les acteurs intervenant auprès de l'enfant.
- Accompagne, soutient et étaye les assistants familiaux dans leur posture professionnelle et les modalités d'accueil qu'il propose.

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER L'ENFANT ET LES TROUBLES DE LA PARENTALITÉ

La parentalité est à considérer comme une étape du processus familial qui évolue au fur et à mesure que la vie familiale mûrit.

L'accompagnement éducatif en direction de la parentalité a pour objectif d'aider à la restauration du lien parents-enfants. L'intérêt de l'enfant reste au centre de nos préoccupations.

Pour permettre l'accompagnement des parents en souffrance dans leur parentalité le service :

- Implique les parents dans le quotidien et le projet d'accompagnement de leur enfant.
- Soutient la construction de posture éducative adaptée
- Recherche les soutiens possibles dans leur environnement

LA SÉCURISATION DU PASSAGE À L'ÂGE ADULTE

Garantir la continuité des parcours des enfants confiés se traduit par une continuité de l'accompagnement avant, pendant et après le placement. La sortie du dispositif est souvent en lien avec la majorité du jeune. Cela ne doit pas déstabiliser les parcours dans lesquels les jeunes sont engagés. Il en est de même lorsque les sorties de dispositifs concernent des jeunes mineurs.

Pour permettre l'accompagnement des sorties du dispositif (continuité des parcours), le service :

- Coordonne le parcours du jeune et l'oriente vers les établissements sociaux ou médico-sociaux dont il relève en prévenant le risque de rupture
- Prépare les jeunes à la majorité : favoriser leur autonomie et leur inscription dans les dispositifs de droit commun
- Prépare et sécurise le retour en famille

¹.Maryse HENDRIX, Chapitre II, *Les enfants à besoins spécifiques*, 2015